

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - AOUT 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ La controverse sur le statut de chef de l'opposition	2
▶ Préparation des élections communales et municipales	3
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	5
▶ Justice, torture, conditions carcérales	7
▶ Gouvernance	8
▶ Politique migratoire, traite	11
▶ Droits des femmes.....	11
▶ Education.....	11
▶ Santé.....	12
▶ Médias, communication	13
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	13
▶ Ressources naturelles, bois de rose	13
▶ Foncier, environnement, aménagement.....	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	18
▶ Economie, démographie.....	18
▶ Social	20

POLITIQUE

02/08 - KMF/CNOE : pour la radiation des centaines de partis qui ne participent pas aux élections. « *La participation active à la vie de la nation figure parmi les raisons d'être d'un parti politique. Ses membres ont comme devoir de présenter ou de soutenir un candidat aux élections. Un parti qui ne remplit pas son devoir, ne mérite même pas d'exister. C'est pourquoi il est nécessaire que l'Etat prenne acte par rapport à cela* », a indiqué la vice-présidente du KMF/CNOE, Emée Ratsimbazafy. La société civile souhaite par ailleurs que tous les candidats à une élection soient présentés par un parti politique. Plus de 200 partis sont actuellement recensés par le ministère de l'intérieur, dont une centaine n'a pas régularisé sa situation. Des candidats à la présidentielle se sont présentés sous l'étiquette de partis fantômes, tel l'ancien premier ministre Olivier Mahafaly.

17/08 - Avantages parlementaires : en attente du règlement intérieur. *L'Express* titre « **Les députés bafouent la politique d'austérité.** » Les questions d'indemnités et des divers avantages dont ils revendiquent l'attribution sont au centre des débats que les élus ont tenu à huis clos. Il semble aussi que les députés aient également demandé que le fonds alloué au Comité local de développement (CLD) soit revu à la hausse pour leur permettre de réaliser leurs promesses électorales. « *Les élus ont promis tellement de choses à leurs électeurs lors de la propagande qu'ils pensent ne pas pouvoir les réaliser tant que le budget reste insuffisant* », a indiqué une source auprès de la Chambre basse. La loi de finances rectificative ayant été adoptée par voie d'ordonnance, il n'est plus possible de la modifier. Les revendications des élus ne pourront être satisfaites que dans le cadre du règlement intérieur de l'Assemblée. « *Si la dotation d'un véhicule pour chaque élu est momentanément retirée du débat, les députés ont donc trouvé d'autres issues pour formuler leurs revendications* », déplore *L'Express*. Au cours des débats, les députés ont obtenu la désignation de deux conseillers techniques alors qu'ils bénéficient déjà chacun de cinq assistants. Les effectifs salariés pris en charge par l'Assemblée nationale sont actuellement estimés à plus d'un millier de personnes.

23/08 - Andry Rajoelina met la pression sur ses ministres pour réaliser ses promesses. Dans une lettre adressée au gouvernement le président de la République interpelle les hauts responsables sur la nécessité

de fournir des résultats concrets et rapides pour accomplir ses promesses présidentielles. Accélérer le rythme du développement et du changement afin de rattraper en 5 ans les retards cumulés de développement du pays : « *Telle est ma vision première de l'Émergence* », écrit-il. « *Nous devons rompre avec les mauvaises habitudes, la culture du non-résultat et du faire semblant, des faux résultats et des résultats de façade destinés à falsifier l'évaluation ou les rapports vers les échelons supérieurs, généralement par peur de perdre la face sinon de devoir abandonner sa place. Cela est valable à l'endroit de tous les agents de l'État et à tous les niveaux de l'administration* », lance le président. « *Le temps est compté. Les attentes de nos concitoyens sont grandes. J'ai formulé des engagements à travers les 13 'velirano'. Ils ont été intégrés dans la Politique générale de l'État. Nous sommes chargés de la mettre en œuvre chacun en ce qui nous concerne. Un défi a été relevé. Il est de taille. Il appelle à une nouvelle ère, un autre mode de pensée, une autre façon de travailler, une certaine manière de gouverner* » déclare-t-il à l'endroit de ses ministres. Andry Rajoelina demande également l'intensification des projets sociaux pour atténuer la dureté de la vie et aider les couches vulnérables à se relever et la mise en place d'une politique de protection sociale efficace. Concernant les financements extérieurs, Andry Rajoelina insiste pour qu'ils soient affectés dans la construction des infrastructures (barages, routes, outils agricoles, hôpitaux, écoles).

05/08 - Madagascar se prépare à la venue du pape François, 30 ans après la visite de Jean-Paul II. Arrivant de Maputo, le pape foulera la terre malgache le 6 septembre avant de faire un saut à Maurice le 9 et quitter définitivement la Grande Île le 10. Dans son agenda figurent une rencontre privée avec le président de la République, un discours devant le corps diplomatique, la société civile et les autorités, une grande messe aux abords de la capitale et la visite d'un des villages créés par le Père Pedro. Si la venue de François crée l'effervescence chez une population constituée pour plus de 80 % de chrétiens, certains ne cachent pas leur mécontentement pour ce « *tam-tam religieux*. » La messe qui sera célébrée le 8 septembre devrait accueillir plus de 800 000 personnes. Pas moins de 7 500 éléments des forces de l'ordre seront mobilisés pour assurer la sécurité des événements. A l'approche de l'arrivée du pape, la capitale fait peau neuve et amène à l'adoption de nouveaux comportements, note *Midi*. Des rues vont être bitumées, les nids poule comblés, les ordures ramassées, les sans-abris et les prostituées mis à l'écart, les trottoirs rendus aux piétons. Une collaboration étroite s'instaure à cet effet entre le préfet et la municipalité... « *C'est peut-être le début de l'assainissement que tous les Tananariviens appellent de leurs vœux* », écrit le quotidien. « *On arrive à la conclusion suivante : quand on veut, on peut.* » Une rencontre avec la communauté musulmane sera au programme durant le séjour du pape François.

► La controverse sur le statut de chef de l'opposition

19/08 - 21 partis d'opposition se sont regroupés pour faire bloc contre Andry Rajoelina. Ce regroupement, baptisé RMDM (Groupement des partis d'opposition pour la démocratie), a désigné à sa tête Marc Ravalomanana. L'ancien président a tenu à préciser que « *le but de cette opposition n'est pas de faire un coup d'État comme certains veulent le faire croire. L'idée est de contribuer au développement du pays en apportant des critiques éclairées qui serviront de balises aux dirigeants* ». Mais deux obstacles se dressent face à cette coalition : d'abord, une Assemblée nationale largement acquise au régime. Autre difficulté, la proposition de loi visant à modifier le statut de l'opposition. Si elle est adoptée, le chef de l'opposition ne pourrait être qu'un député, ce qui n'est pas le cas de Marc Ravalomanana. Pour la secrétaire générale du RMDM, sénatrice et secrétaire générale du TIM, Arlette Ramaroson, il faut rester confiant. « *Nous avons le système de navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Les sénateurs ne sont pas tous de l'opposition, mais ils connaissent la souffrance du peuple. Ce sont des sages et je pense que dans l'ensemble ils prendront position pour nous, explique-t-elle. La saisie de la HCC concernant cette loi qui vise à restreindre l'opposition est envisagée.* » Arlette Ramaroson a déclaré que le TIM n'exige rien d'autre que la mise en vigueur du décret d'application de l'ancien texte de 2011. Au Sénat les membres du HVM, devenus récemment alliés du TIM, s'approprieraient à bloquer toutes initiatives de la majorité à la Chambre basse.

24/08 - Opposition : une seconde plateforme en gestation. Les partis de l'opposition sont en désaccord quant à la désignation de leur chef. D'autres partis veulent mettre une plateforme distincte du RMDM. Pour Lalatiana Ravolomanana du parti Manda (MFP), « *les avis divergent et les points de vue ne concordent pas en ce qui concerne la véritable opposition. Nous avons déjà en 2014, avec d'autres partis, élaboré un pacte de l'opposition dans lequel sont inscrites les valeurs de l'opposition. Nous ne sommes pas d'accord avec le RMDM du fait qu'il n'y a que le TIM parmi les partis politiques membres de cette plateforme qui remplisse les conditions requises par la loi pour faire partie de l'opposition. Nous ne sommes pas non plus d'accord pour faire de Marc Ravalomanana le chef de l'opposition.* » D'après le ministère de l'intérieur, seuls trois partis, à savoir, le Tamami, le TIM et le Manda ont reçu leur récépissé officialisant leur appartenance à l'opposition. Une dizaine d'autres ont effectué la déclaration et attendent d'obtenir leur récépissé.

16/09 - Une proposition de loi relative au statut légal du chef de file de l'opposition en discussion à l'Assemblée nationale. Si celle-ci est votée en l'état, elle pourrait mettre un coup de frein à la carrière politique

de Marc Ravalomanana qui souhaite occuper la fonction légale de chef de file de l'opposition. Le texte propose d'amender onze articles de la loi de 2011 portant sur « *l'opposition et les partis politiques* » qui n'a jamais été appliquée. Malgré la fronde menée par le TIM, le texte ne devrait avoir aucun mal à être voté, la majorité présidentielle étant forte 84 députés sur 155. Au cœur de la polémique, l'article 6 alinéa 1 de la proposition de loi. Celui-ci stipule qu'« *après chaque élection législative, les députés membres de l'opposition parlementaire désignent parmi eux par voie consensuelle le chef de l'opposition officiel* ». Ce dispositif prévoit que le chef de file de l'opposition soit nécessairement député, ce qui exclut d'emblée l'ancien président qui ne possède aucun mandat électoral.

19/08 - Proposition de loi sur le statut de chef de l'opposition : Marc Ravalomanana saisit la SADC. « *Est-ce que le projet de loi déposé à l'Assemblée a été écrit pour cibler quelques dirigeants de l'opposition, y compris ma personne ?* », remarque le président du TIM. « *En tant que chef de l'opposition dirigeant le RMDM, j'ai la légitimité et la légalité conformément à la Constitution et par rapport au peuple malgache parce que j'ai obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés après le président actuel et j'ai été élu par les partis de l'opposition* », revendique-t-il, ajoutant : « *Madagascar ne se développera pas sans démocratie, sans bonne gouvernance, et sans respect de l'Etat de droit. Le RMDM que je dirige avec mes collègues ne cessera pas de critiquer le gouvernement lorsque la conduite des affaires nationales n'apporte aucun avantage à Madagascar et au peuple.* »

22/08 - La proposition de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 9 septembre 2011 portant statut de l'opposition a été adoptée par les députés. Le projet institue une opposition parlementaire. **Elle exclut toute éventualité de désigner une personnalité non élue comme chef de l'opposition officielle. Le vote de la proposition de loi a été boycotté par les 16 députés du TIM.** « *Cette proposition de loi vise à empêcher Marc Ravalomanana d'être le chef de l'opposition officielle à Madagascar* », a souligné le porte-parole du groupe. Pour *Midi*, « *c'est un statut de l'opposition vidé de toute sa substance qui a été présenté dans la loi votée par la majorité présidentielle. C'est un rôle tout à fait symbolique que l'opposition va jouer dorénavant. Elle n'aura pas de poste de vice-président comme le prévoit la Constitution.* » La version adoptée par les députés doit être transmise au Sénat qui annonce vouloir en faire un examen attentif.

24/08 - La majorité HVM au Sénat n'a pas adopté la proposition de loi sur le statut de l'opposition provisoirement votée à l'Assemblée nationale. L'ajournement de son examen a été décidé par 27 sénateurs sur les 38 présents. Le gouvernement devra donc décider s'il faut convoquer une 2e session extraordinaire ou s'il convient d'attendre la 2e session ordinaire du Parlement, fin octobre. Quoi qu'il en soit, le dernier mot appartiendra à l'Assemblée nationale. Les sénateurs, membres du parti HVM, revendiquent la possibilité pour la Chambre haute de désigner son propre chef de l'opposition. Une exigence fondée sur une incohérence entre deux articles de la Constitution : l'article 68 prévoit que « *le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat* » alors que le deuxième alinéa de l'article 78 précise que l'opposition a droit à un poste de vice-président à l'Assemblée nationale. Les sénateurs veulent également que soit reconnue une opposition extraparlamentaire. « *On ne peut pas restreindre l'exercice de l'opposition au Parlement. Aussi, faut-il, également, institutionnaliser l'opposition extraparlamentaire pour une vraie démocratie, et qu'elle puisse avoir de moyens d'action légale* », mettent-ils en avant.

Le KKKM et le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) sont intervenus pour appeler la classe politique à prioriser les valeurs de réconciliation. La Coalition des partis d'opposition (RMDM) réclame la stricte application de la Constitution et condamne les manœuvres de la majorité visant à exclure Marc Ravalomanana de la fonction officielle de chef de l'opposition à laquelle il peut prétendre.

Un observateur affirme qu'avec cet ajournement, « *l'heure des enchères a débuté* ». Les sénateurs HVM sont divisés en deux tendances : ceux qui veulent se rapprocher de l'IRD du président Andry Rajoelina, et ceux qui souhaitent s'affirmer en tant qu'opposants au régime quitte à se rapprocher du TIM. « *C'est l'argent qui partagera tout le monde. A la prochaine session, ils voteront pour le clan le plus offrant.* » « *Derrière tous ces petits jeux tactico-politiques, le parti présidentiel semble avoir pris une longueur d'avance sur les autres en ayant réussi au moins une chose : amoindrir au maximum la possibilité de nuisance de Marc Ravalomanana en l'empêchant quasi définitivement de briguer le poste de chef de l'opposition* », note RFI.

26/08 - Le TIM ne briguera pas le poste de 7e vice-président de l'Assemblée nationale. Pour le parti, la loi sur l'opposition votée le 22 août est contraire à la Loi fondamentale et qualifiée de manœuvre politique du parti au pouvoir pour contrôler l'opposition.

► Préparation des élections communales et municipales

15/08 - Les élections communales et municipales se tiendront le 27 novembre. Le conseil de gouvernement a validé le chronogramme proposé par la CENI. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 12 septembre. La campagne officielle ouvrira le 5 novembre. Pour *Tribune*, le communiqué ne donne pas de

réponses claires aux conditions posées par la CENI concernant notamment le financement et le budget nécessaire à l'organisation de ces élections que l'Etat doit prendre seul en charge, ni des conditions de production des imprimés par l'imprimerie nationale dans les délais impartis.

20/08 - Liste électorale - La CENI veut rétablir les noms retranchés par la voie d'ordonnance prise par le tribunal de première instance (TPI). La tenue des municipales le 27 novembre rend impossible la révision de la liste électorale comme certains partis et candidats aux législatives lésés par les imperfections de cette liste le souhaitent. Pour pallier à cette situation, « nous essayons de rétablir les noms des électeurs ayant voté à la présidentielle, mais qui ne figuraient plus dans la liste électorale aux législatives et qui risquent alors de ne pas participer aux élections municipales si rien n'est fait », explique Fano Rakotondrazaka, rapporteur général de la CENI. La stratégie consiste à demander au tribunal une ordonnance permettant de procéder à ce rétablissement de noms. Cette saisine est légale mais son acceptation dépend du bon vouloir des juges. En raison de la révision de la liste électorale après le premier tour de la présidentielle de 2018, de nombreux électeurs n'ont pas figuré en effet dans la liste électorale qui a servi aux législatives. Les hauts conseillers électoraux expliquent que cela est dû, entre autres, au retranchement des doublons ou encore à la réorganisation des bureaux de vote en fonction du nombre d'électeurs inscrits. Ils n'excluent pas pour autant des erreurs graves au niveau des fokontany qui ont causé le retranchement de certains noms.

« La première opération consiste en fait à régulariser le cas de 500 000 électeurs qui ont pu voter aux présidentielles de 2018, mais qui n'ont pas pu s'acquitter de leur devoir électoral lors des dernières législatives, au motif que leurs noms ont disparu de la liste. Tandis que la seconde opération vise à enlever les 115 000 doublons constatés en dressant une liste noire pour que les électeurs concernés ne puissent pas voter deux fois pour une élection », a expliqué le vice-président de la CENI.

22/08 - La gestion des affaires courantes au sein des communes après l'expiration des mandats des maires le 22 septembre demeure un sujet à régler. Confier l'intérim des maires à leurs adjoints, jusqu'à la prise de fonction des nouveaux élus est une piste envisagée par le premier ministre. Une demande d'avis a été adressée à cet effet à la HCC. Le projet de remplacement des maires par un président de délégation spéciale (PDS), comme le président de la République l'avait envisagé au début du mois, pourrait donc être abandonné.

23/08 – Dans l'avis rendu, la HCC préconise le maintien en fonction des conseillers municipaux et communaux sortants au-delà de la fin de leur mandat, sauf si le maire est candidat à un nouveau mandat. Le procédé de l'intérim assuré par l'adjoint au maire n'est pas transposable au maire atteignant la fin de son mandat, indique la haute juridiction, sauf si celui-ci se porte candidat. Dans ce cas, il est déclaré démissionnaire dès validation de son dossier et son adjoint assure l'intérim.

24/08 - Le CFM prévoit d'élaborer une Charte de bonne conduite pour les candidats aux élections communales. « Les élections sont considérées comme des facteurs de crise, particulièrement quand il s'agit d'une élection de proximité. Nous avons ainsi décidé d'apporter notre contribution afin que les prochaines communales se déroulent dans le calme », a indiqué le président du CFM, Alphonse Maka. Le chantier ouvert par le CFM devrait également permettre de faire le bilan des points forts et des points faibles des chartes élaborées pour la présidentielle et les législatives. « Notre objectif est de faire en sorte que les candidats aux prochaines communales soient des personnes capables de maîtriser leur comportement et celui de leurs partisans », a conclu le président du CFM.

28/08 - « Commune d'Antananarivo - La mairie justifie son échec », titre L'Express. Lalao Ravalomanana s'est appliquée dans une conférence de presse à répliquer à ses nombreux détracteurs qui lui reprochent la situation anarchique et l'insalubrité qui prévalent dans la capitale. Le statut particulier d'Antananarivo impose le partage des tâches avec l'État central, comme la gestion de la voirie ou la collecte des ordures. L'élue a toutefois montré ses limites dans des dossiers dont elle a pleines prérogatives, en particulier dans la gestion des marchés et des marchands de rues. Ne parvenant pas à résoudre le problème, la commune leur a accordé le droit « provisoire », de squatter les trottoirs. L'échec de Lalao Ravalomanana pourrait nuire au parti politique de son époux, le TIM, et à compromettre ses chances aux prochaines municipales pour le cas où il tenterait sa chance. Pour mémoire, Marc Ravalomanana avait été nommé conseiller spécial de son épouse à la mairie.

La ville d'Antananarivo est un bastion que les régimes en place successifs convoitent. Elle ne se laisse pas facilement conquérir. De tout temps, ses électeurs ont eu l'esprit frondeur, manifestant une certaine défiance envers le pouvoir central. Cela risque de se vérifier encore aujourd'hui. Les rapports tendus entre l'Etat et la commune se traduisent par des blocages budgétaires qui nuisent au développement de la capitale, analyse *Midi*. La guerre larvée que se livrent l'actuelle maire et le pouvoir mène à un véritable désastre pour la Ville des mille, dont l'image continue de se dégrader.

31/08 - A l'approche des municipales, un conflit oppose la mairie d'Antananarivo au gouvernement au sujet de la rénovation du stade de Mahamasina. Le pouvoir a dépêché sur les lieux deux ingénieurs chinois chargé de procéder à l'étude de faisabilité. Ils ont été refoulés par la police municipale, n'ayant pas été autorisés par le propriétaire des lieux qui est la commune. Par la suite, des hélicoptères ont été aperçus survolant le stade. Dans une mise au point, le ministère de la défense a affirmé qu'il s'agissait d'un « *exercice militaire en vue de la visite du pape.* » La commune évoque des dispositions législatives pour déplorer une violation des lois régissant les collectivités territoriales décentralisées. Le gouvernement, s'il veut contribuer à la rénovation du stade municipal, doit passer par le maire qui saisit le conseil municipal pour accord, rappelle-t-on. « *Pour le moment, les priorités de la commune sont l'eau et l'assainissement. La population tananarivienne ne veut plus souffrir de la pénurie d'eau et du problème des ordures* », précise la commune. Une priorité restée lettre morte durant les 4 ans de mandat de Lalao Ravalomanana, fait observer Midi.

29/08 - Organisation des communales : 28 milliards Ar. à trouver en urgence. Le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, redoute de ne pas pouvoir respecter le chronogramme des opérations sans déblocage urgent de ces fonds, dont le montant a déjà été réduit par rapport aux besoins formulés. A rappeler que si le gouvernement a tergiversé dans l'adoption du décret de convocation des électeurs, c'est parce qu'il avait ce souci budgétaire.

30/08 - Le déblocage d'une somme de 21 milliards Ar destinée à financer ces scrutins est enfin intervenu. Il ne reste plus qu'à régler quelques détails techniques tels que l'impression des documents sensibles à la charge de l'imprimerie nationale, engagée dans une course contre la montre.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

08/08 - Le rapport annuel des Etats-Unis sur la situation des droits humains à Madagascar ne constate pas d'amélioration de la situation. Le bilan est négatif, notamment pour la liberté d'expression, y compris la liberté de presse qui a été parfois restreinte, suite à l'application du code de la communication. Le rapport indique que certaines dispositions de ce code limitent la liberté de parole et d'expression. Le texte accorde de larges pouvoirs au gouvernement qui dispose de moyens pour refuser l'octroi des licences aux médias des opposants et saisir leur matériel. L'article 85 en particulier exige que le propriétaire d'une société de médias soit le directeur de publication. Une disposition dangereuse qui pourrait être utilisée pour harceler des candidats à l'élection présidentielle lorsqu'ils seraient aussi propriétaires de médias. Le Département d'Etat mentionne également des cas de violation des libertés de rassemblement pacifique, à plusieurs reprises en 2018. Des restrictions qui ont parfois fait des blessés, voire des morts, comme ce fût le cas le 21 avril 2018 où deux à cinq personnes auraient perdu la vie. La lutte contre la corruption fait également partie des points auxquels la Grande île a obtenu de mauvaises notes. Les Etats-Unis déplorent le fait que la plupart des enquêtes menées, relatives à des dossiers de corruption, n'ont pas abouti à une décision judiciaire ni à la mise en accusation des responsables de rang supérieur.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

07/08 - La mission de sécurisation menée par l'armée dans la Zone rurale prioritaire de sécurité (ZRPS) Alpha se poursuit. Et ce, écrit *Newsmada*, « *en dépit des dénigrement et manœuvres d'intimidation auxquels s'acharnent des chefs de dahalo et autres maquignons qui ont vu baisser leurs chiffres d'affaires après l'opération* ». Parmi ces derniers figure un certain Jaonary, un chef de dahalo, que les militaires traquent activement. « *C'est un bandit notoire qui a longtemps écumé cette partie de l'île. Nous devons le capturer, mort ou vif* », a déclaré le général commandant de la ZRPS. Ayant fait fortune dans les vols et blanchiment de bovidés, il a été blacklisté par des villageois. En cavale, il menace de s'en prendre physiquement aux responsables de l'armée en mission dans la région. Le général a expliqué que la campagne de dénigrement et de calomnie menée par ces bandits en col blanc a pour but de salir l'image des « *pacificateurs* ». « *Nous avons démantelé le 'kizo' de Sakoazato où nous avons pu récupérer plus de 300 zébus. Pendant 11 ans, aucun élément des forces de l'ordre n'était parvenu à y pénétrer. Les dahalo y ont régné en maîtres. Ils ont mal digéré la série de défaites et racontent partout que les militaires ont commis des abus* », a-t-il ajouté. « *Nous n'avons pas agi de notre propre chef. Nous avons nos supérieurs. Le procureur de la République a ordonné la mission. Nous avons deux autres 'kizo' à démanteler incessamment* », a-t-il conclu.

23/08 - Le président de la République s'est rendu à Tsaratanàna et à Maevatanana, deux zones classées rouges en termes de sécurité, pour la pose de la première pierre de la construction d'une « *base opérationnelle avancée* » de l'armée. Cette infrastructure pourra abriter 84 militaires. Elle sera dotée d'un héliport. La base de Tsaratanàna est une base pilote, cinq bases du même type seront mises en place à travers l'île. Les soldats participants à une mission de six mois se verront attribuer une prime et un avancement exceptionnel. Outre le renforcement de la sécurité, Tsaratanàna bénéficiera de plusieurs actions pour le développement.

Depuis le mois d'avril, une unité spéciale est implantée dans ces localités classées « *Zone rurale prioritaire de sécurité* » (ZRPS). Depuis, l'insécurité a fortement diminué. D'après les explications du commandant de la ZRPS Delta, sur 603 bovidés volés, 588 ont été récupérés et 539 restitués à leurs propriétaires. 189 dahalo ont été appréhendés. Sur dix cas de kidnapping, neuf victimes ont été libérées et une personne a été tuée par ses ravisseurs.

30/08 - Implication des membres de l'administration et des forces de sécurité dans des réseaux de dahalo : le premier ministre affirme que ces réseaux seront « rapidement », démantelés. « *Si les bandits continuent à gambader c'est qu'ils ont des complices au sein des responsables territoriaux, des représentants de l'État, des forces de l'ordre et de la justice, a-t-il affirmé lors d'un déplacement dans les zones troubles de la région Matsiatra Ambohy et Atsimo Andrefana. Nous allons identifier qui sont les membres de ces réseaux, qui sont les complices des dahalo, et quel que soit le statut, ou leur grade, ils seront punis suivant la loi.* »

12/08 - Exécution de deux supposés dahalo à Ambohimahasoa début août : des versions contradictoires. Un représentant de la famille des personnes abattues par les policiers a apporté son témoignage sur les circonstances dans lesquelles le drame est survenu. « *Est-ce logique et légal que les forces de l'ordre s'introduisent dans la maison de quelqu'un sans mandat de perquisition ni d'arrêt ? N'ayant pas trouvé ce qu'elles cherchent, elles menotent les occupants et les embarquent pour ensuite les tuer sur la base de simples soupçons* », a-t-il soutenu. La police conteste cette version des faits et affirme avoir été en possession d'un ordre de perquisition en bonne et due forme. Les suspects étaient des dahalo notoirement connus. Des villageois avaient porté plainte contre eux. Le ministère de la sécurité publique a dépêché sur place des enquêteurs de l'inspection générale de la police nationale.

03/08 - Arivonimamo - Une famille cherche à brûler vif son voleur. Cinq personnes arrêtées. L'homme avait été pris en flagrant délit de vol à la tire sur le marché de la commune. La foule s'est amassée pour se faire justice mais la police est intervenue à temps pour s'opposer au passage à l'acte.

20/08 - Six voleurs de vanille ont été lynchés à mort à Vohémar. La bande venait de dérober 150 kg de vanille dans une habitation.

21/08 - Policiers lynchés à Fénérive-Est : procès attendu pour les 18 détenus. Près d'un an après l'affaire, le lynchage à mort de trois inspecteurs de police n'est pas encore élucidé. Les 18 prévenus, dont trois chefs fokontany, ont été placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Toamasina. Les dossiers ont été transmis à la cour criminelle ordinaire du tribunal de Toamasina. Les personnes incarcérées devraient être fixées sur leur sort au mois d'octobre. Suspectés d'être des bandits, les trois inspecteurs ont été tabassés à mort par une foule furieuse. Lors du lynchage, les policiers n'avaient pas sur eux leur ordre de mission, lequel aurait été laissé dans leur véhicule, stationné à distance. Les 18 détenus se sont fait arrêter par les forces de police venues procéder à une arrestation massive, quelques jours après le triple homicide.

01/08 - Si les auteurs principaux des kidnappings ont été arrêtés et jetés en prison par dizaines, les commanditaires restent non identifiés. Une situation qui ternit le bilan de la lutte contre l'insécurité dont l'arrêt des rapt de nationaux et d'étrangers est l'un des points phares mis en avant par le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie. Si l'année 2018 s'est soldée par un bilan de 19 rapt enregistrés, la situation s'est sensiblement améliorée depuis l'entrée en fonction des nouveaux responsables politiques des forces de défense et de sécurité. Un présumé commanditaire a été arrêté à Antsirabe l'an passé mais à la stupeur générale il a été libéré par la cour d'appel de Toamasina en mars 2019. Il a même été inscrit comme suppléant d'un candidat à la députation. En matière d'enlèvements comme en matière de vols de bovidés, les forces de sécurité échouent encore à appréhender les commanditaires et à démanteler les réseaux de « *bandits en col blanc* ». Pour le général Théophile Rakotonirina, chef d'Etat-major général de l'armée, cette traque relève de la mission des responsables politiques. *L'Express* rappelle que « *François Goldblatt, ancien ambassadeur de France, a été prié de plier bagage après qu'il ait tenu des propos acerbes sur la gestion des dossiers de kidnappings et osé remettre une liste des commanditaires aux chefs de l'exécutif. Une liste qui s'est, visiblement, perdue dans les méandres de la haute politique.* »

27/08 - Onze kidnappeurs d'un Indien nationalité française, à Ankadivato le 5 août, ont été interpellés à Fianarantsoa. Leurs armes de poing, quatre scooters, quatre portables et deux amulettes dont ils se sont servis pour accomplir leur mission, ont été saisis. La victime et sa famille avaient choisi de ne fournir aux enquêteurs aucun renseignement sur ce qui s'est réellement passé et aucune plainte n'avait été déposée. La libération de la victime est intervenue après versement d'une rançon dont le montant n'a pas été révélé. Les malfaiteurs ont fait usage de fausses cartes d'identité leur permettant d'acheter plusieurs puces pour commuter.

► Justice, torture, conditions carcérales

09/08 - Andry Rajoelina recadre la magistrature. « *Les magistrats ne sont pas au-dessus de la loi. Ce n'est pas parce qu'on est magistrat qu'on ne peut pas être sanctionné* », lance celui qui, selon les dispositions constitutionnelles, préside le CSM. L'impunité des magistrats, le corporatisme au sein du corps, le mauvais comportement, la corruption qui gangrène le système judiciaire ou encore la lenteur dans le traitement des dossiers, ont été pointés par le chef de l'État. « *Tout cela fait que la population n'a plus confiance en la justice* », souligne-t-il avant d'ajouter : « *Notre objectif est de trouver ensemble la manière de redorer l'image de la magistrature et de la justice. (...) Le but est que lorsqu'une décision de justice est prononcée, tous l'acceptent et reconnaissent qu'elle est fondée et juste. Ce n'est, malheureusement, pas le cas aujourd'hui* ». Pour casser l'image d'impunité du magistrat et de corporatisme au sein du corps, Andry Rajoelina demande au CSM de jouer pleinement son rôle d'organe disciplinaire : « *Appliquez la culture d'excellence. Primez ceux qui font correctement leur travail, mais ayez, surtout, l'audace de sanctionner les magistrats partiaux, qui s'adonnent à la corruption, en les révoquant.* »

14/08 - Torture et violences policières : le cri d'alarme de la CNIDH. La Commission dénonce « *la dégradation des conditions de détention au niveau des établissements pénitentiaires* ». Ayant effectué la visite de 23 établissements sur les 82 existants, elle formule « *des recommandations afin d'améliorer le traitement des personnes privées de liberté* ». La CNIDH dénonce également « *la pratique masquée d'actes de tortures et de traitements cruels, inhumains et dégradants caractérisés par la détention provisoire prolongée* ». Elle pointe également du doigt « *des pactes villageois ou "dina" non-homologués [qui] imposent une légitimation de la torture, parfois attentatoire à la vie des victimes.* » La torture frapperait des groupes de population souvent oubliés. Aucun jugement n'a encore été rendu dans l'affaire Antsakabary. « *Malgré les interpellations, des dossiers restent souvent lettres mortes et certaines procédures judiciaires étouffées (...) La nécessité d'autorisation de poursuite s'avère être un bouclier imparable pour les éléments des forces de défense et de sécurité incriminées.* »

16/08 - La lutte contre la torture pourrait déboucher sur l'élaboration d'un texte de loi. Tel est le souhait d'Omer Kalameu, représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, en partenariat avec l'ACAT et le ministère de la justice. « *Les statistiques manquent. Nous allons mettre en œuvre un plan d'action. Le 26 juin 2020, les statistiques y seront incluses. Un projet de loi est en cours d'élaboration pour que les auteurs de la torture ne se focalisent pas seulement sur les cas d'élus ou de forces de l'ordre. La torture se manifeste aussi sous plusieurs formes, actuellement. Cette refonte de la loi sera validée par l'Assemblée nationale prochainement. Nous souhaitons qu'une politique nationale de lutte contre la torture soit mise en exergue* », explique Laure Rabetokotany, secrétaire générale de l'ACAT. L'association indique que la torture se manifeste souvent au cours des enquêtes et lors de l'enregistrement des aveux des prévenus. La détention préventive abusive constitue également une forme de torture.

26/08 – Exécution sommaire à Ampefiloha. « *Une bavure qui ternit l'action de la police* », titre *Midi*. La scène est passée en boucle sur les réseaux sociaux après avoir été diffusée sur la chaîne *Real TV*. Un homme, auteur d'un braquage dans un quartier de la capitale, à Ampefiloha, a été achevé alors qu'il était à terre désarmé, blessé et suppliant qu'on l'épargne. Cette affaire qui s'est déroulée sous les yeux des nombreux passants et d'enfants fait grand bruit sur les réseaux sociaux. Pour le quotidien, « *voilà le genre de bavure dont on entendra parler longtemps et qui sera condamnée par les associations des droits de l'homme tant locales qu'internationales. On attend les réactions de la hiérarchie. Plusieurs bavures de ce genre ont eu lieu dans le passé, mais elles n'ont jamais été sanctionnées.* » Pour *Newsmada*, « *cette bavure tombe dans un contexte où l'on dénonce particulièrement la violence policière, notamment au niveau de la société civile. A ce titre, la CNIDH a dénoncé l'existence de tortures policières alors que les auteurs jouissent de l'impunité en rappelant encore une fois le cas de l'affaire Antsakabary.* » Pour *Midi*, « *l'initiative des responsables des forces armées de mobiliser des patrouilles militaires pour rétablir l'ordre et la sécurité sur toute l'étendue du territoire est fortement saluée* » mais « *depuis quelques temps, on remarque que les abus des forces de l'ordre et les bavures policières gagnent du terrain* ». *L'Express* écrit : « *À en juger par le sang-froid et l'aisance du policier, on est tenté de croire qu'il s'agit d'une tradition. (...) Que la population adopte la justice populaire, elle n'est soumise à d'autre éthique et déontologie que sa morale et son humanisme, mais quand la police et les forces de l'ordre choisissent la gâchette en guise de procès, on ne doit plus se qualifier de République. On est en pleine barbarie constitutionnelle. La police n'est ni un shérif ni un justicier. Mais il semble justement qu'on vit en pleine époque du western avec des duels au milieu des rails. (...) Une semaine après son sermon à l'endroit de la police, [le premier ministre] reçoit une réplique cinglante et sanglante. Une réponse claire et nette qui met à l'épreuve la fameuse lettre d'engagement des responsables policiers.* »

28/08 - Le ministre de la sécurité publique annonce que l'inspecteur de police ayant abattu un présumé bandit à Ampefiloha a été placé en détention provisoire après avoir comparu devant le tribunal. Le ministre déclare : « *Si l'enquête n'apporte pas de nouveaux éléments, la violence de cet épisode est*

inacceptable. Je condamne fermement l'usage des armes létales en dehors du cadre légal. (...) Une enquête est en cours afin de déterminer les circonstances exactes de ces violences mortifères. Aucune impunité ne sera tolérée et les responsables seront traduits en justice. (...) Madagascar est un Etat de droit et ne tolérera aucune violation des droits humains fondamentaux. » Une procédure en interne est déjà en cours qui pourrait déboucher sur des mesures disciplinaires, ajoute le ministre.

27/08 - Des militaires qui assuraient une patrouille dans un quartier périphérique de la capitale, aux 67 ha, ont violenté un client et trois membres d'une famille du propriétaire d'un bar. D'après les explications de l'une des victimes, cinq militaires ont braqué leurs armes sur tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur. Les victimes ont partagé les photos sur *Facebook*. Une plainte a été déposée au commissariat. Les militaires sont accusés d'abus et de vol. « *C'était un arrangement et une collaboration que ce peloton a demandée, alors qu'en réponse, les locataires l'ont menacé et nargué. Il n'y a jamais eu un abus de pouvoir comme l'a été véhiculé sur Facebook* », précise l'armée. Le peloton mobile est revenu sur les lieux pour exiger que soient supprimés les enregistrements vidéo, ce que les propriétaires du bar se sont refusés à faire.

23/08 - Une enveloppe budgétaire est annoncée pour construire de nouveaux établissements pénitentiaires. L'annonce a été faite à 45 responsables de l'administration pénitentiaire réunis en conférence budgétaire. « *Les détenus deviennent une charge importante et leur surnombre rend difficile la cohabitation entre eux. Soucieuse de cette complication du vivre-ensemble dans les prisons, l'administration pénitentiaire va opter pour la construction de nouveaux espaces permettant d'accueillir les détenus, selon les normes et dans le respect des droits humains. Madagascar promeut le respect des droits de l'homme et organise du travail pour les détenus qui en sont aptes. Les travaux forcés, comme sentence prononcée, n'existent pratiquement plus. La réalité c'est que les maisons de force ne disposent pas d'espace où on peut mettre les détenus au travail* », explique Harena Abeline Rahantaharilalao, directrice des programmes et des ressources pénitentiaires au ministère de la justice. Interrogée sur le fonctionnement de la main-d'œuvre pénitentiaire, Harena Abeline Rahantaharilalao d'avancer : « *Le motif de sécurité comme prétexte empêche l'application de la peine de travaux forcés. (...) Cette question de sécurité justifie la nécessité de construire de nouvelles prisons.* » L'objectif est de disposer de 15 000 places, ce qui nécessite de doubler les crédits affectés à l'administration pénitentiaire.

► Gouvernance

02/08 - Morombe : les paysans se plaignent des abus de pouvoir des militaires. La population, qui vit dans la terreur, lance un appel aux autorités. Les forces de l'ordre sont accusées de procéder à des arrestations arbitraires, assorties de menaces de mort, et d'accaparer des troupeaux avec la complicité des responsables en charge de l'application du « *dina be* » [convention villageoise]

02/08 - Lutte contre la criminalité et les trafics : destruction de 1 100 téléphones portables sans IMEI par l'ARTEC et la douane. « *Tout terminal dont l'IMEI n'est pas enregistré ou répertorié ne pourra être utilisé, commercialisé ou cédé à titre onéreux ou gratuit, et ne doit pas être connecté au réseau de télécommunications des opérateurs de téléphonie mobile à Madagascar* », stipule notamment un arrêté du mois de juin. Les avertissements préalables n'ont pas été entendus par les trafiquants puisque de nombreux téléphones sans IMEI ou avec un IMEI invalide sont encore introduits et vendus. 1 100 téléphones portables non réglementaires de marque inconnue ont donc été saisis et détruits. On ignore l'identité des importateurs en infraction.

03/08 - Mbola Rajaonah-Claudine Razaimamonjy : deux autres dossiers au Pôle anti-corruption (PAC). Les deux anciens conseillers spéciaux de Hery Rajaonarimampianina vont de nouveau comparaître devant le PAC pour d'autres affaires les concernant. Mbola Rajaonah devrait répondre sur deux chefs d'inculpation : blanchiment de capitaux et infraction douanière. En attendant sa comparution, il reste incarcéré à la maison de force de Tsiarafy où il a été placé le 14 février. Le 29 juillet il a comparu devant le PAC, accusé de chèque sans provision, mais la juridiction a ordonné l'arrêt des poursuites. Quant à Claudine Razaimamonjy, elle sera auditionnée pour un seul chef d'inculpation, qui n'a pas été révélé. L'ancienne conseillère est en détention préventive depuis juin 2017.

De juin 2018 à juin 2019 le Pôle anti-corruption a reçu 393 dossiers dont 141 de la Chaîne pénale anti-corruption et 252 nouvelles affaires. 78 dossiers ont été jugés. Le nombre de prévenus jugés a été de 221. 137 ont été relaxés et 84 condamnés. Les peines ont été prononcées contre 55 personnes. De simples citoyens malgaches, 6 personnes de nationalité étrangère et 23 agents publics.

Le PAC fait face à des difficultés financières. La loi de finances rectificatives a réduit de près de moitié son budget, ce qui compromet la création du PAC de Mahajanga.

20/08 - La Cour criminelle ordinaire du Pôle anti-corruption enfin opérationnelle. Plusieurs affaires criminelles impliquant de « *gros poissons* » sont au programme. Elle compte procéder au jugement d'environ 70

dossiers d'ici la fin de l'année. Des dossiers ayant défrayé la chronique ces dernières années et impliquant des personnalités devraient connaître ainsi leur dénouement. Il s'agit, essentiellement, de dossiers où les chefs d'inculpation vont du détournement de deniers publics au blanchiment de capitaux en passant par la traite de personne ou encore le trafic de drogue. Ces affaires criminelles sont assorties de charges civiles que sont la corruption, l'abus de fonction, le favoritisme, les faux et usage de faux, ou la complicité. Treize dossiers concernant près de 40 accusés seront à l'affiche de la session inaugurale de ce jour. Les dossiers impliquant la femme d'affaires et ex-conseillère de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, Claudine Razaimamonjy, devraient être parmi les premiers à être jugés. Certaines affaires impliquent d'anciens membres du gouvernement.

21/08 - Détournement de deniers publics : Claudine Razaimamonjy condamnée à sept ans de travaux forcés et d'une amende de 100 millions Ar. La femme d'affaires est l'une des premières personnes à comparaître devant la cour criminelle du PAC qui vient tout juste d'entrer en fonction. L'ex-conseillère est poursuivie dans quatre affaires encore en instance auprès du Pôle anti-corruption. « *Le procès d'aujourd'hui [hier], ne concerne qu'un seul dossier. Il en reste donc, encore trois* », confie une source. À l'issue de son premier passage devant la barre, Claudine Razaimamonjy a été reconnue coupable « *de complicité, de détournement de deniers publics et recel de deniers publics* ». Le procès a duré près de cinq heures. Des charges civiles se grefferaient également aux infractions criminelles dont a été reconnue coupable. Dans chacune des affaires Razaimamonjy d'anciens hauts responsables étatiques sont mis en cause. Certains auraient la qualité « *d'auteur principal* ». Leur sort relève de la HCJ. Un privilège de juridiction qui, au regard des acteurs de la lutte contre la corruption, rend le combat inégal.

L'audience était publique mais curieusement elle a été interdite à la presse, s'étonne L'Express. De vives altercations se sont produites avec le service d'ordre. « *Comment peut-on accorder crédit à une juridiction censée lutter contre la corruption qui refuse qu'un procès soit assisté par la presse ?* », s'interroge le quotidien qui pense avoir trouvé une explication dans le verdict prononcé par le PAC. « *Claudine Razaimamonjy a été condamnée pour 'complicité'. Qu'importe l'ampleur de la peine. L'auteur principal du crime n'a donc pas été inquiété. On dit qu'il s'agit d'un ou des ministres ou d'anciens premiers ministres dont le statut fait que leur jugement est du ressort de HCJ. Ils pourraient donc ne jamais être inquiétés. D'habitude, le code pénal est d'interprétation stricte. Quand un crime n'a pas d'auteur, on ne peut pas condamner un complice* ». Et de conclure : « *il semble qu'on empêche la presse de tout savoir et de bien savoir.* »

23/08 - Les charges contre la femme d'affaires Claudine Razaimamonjy continuent de s'alourdir. L'ex-conseillère est de nouveau accusée de détournement de fonds pour un total de 52 millions Ar. dans deux affaires différentes. L'instruction de ces deux nouveaux dossiers s'est déroulée en l'absence de l'intéressée pour cause de maladie. « *De nouvelles affaires brûlantes seront traitées à partir de la semaine prochaine* », a indiqué une source. Selon *Newsmada*, le dossier de Mbola Rajaonah pourrait faire partie du lot.

26/08 - Marché public : 140 millions Ar. détournés par une entrepreneuse, Marie Jocelyne Léonard Razafindrakaoarisoa. Une affaire qui rappelle étrangement les dossiers impliquant Claudine Razaimamonjy. Des centaines de millions sont sortis des caisses de l'État pour financer la réhabilitation des locaux municipaux d'Amipasimanjeva et de Sahasinaka mais les travaux réalisés sont largement en-deçà des subventions exceptionnelles accordées. Une grande partie des fonds ont été détournés au profit de la gérante de l'entreprise surnommée « *Peta* ». L'incriminée aurait versé un pot-de-vin de 17 millions Ar. à un haut responsable du ministère de l'intérieur. Le PAC d'Antananarivo a condamné Peta à cinq ans de travaux forcés pour « *corruption active et complicité* ». Elle ne s'est pas présentée à la barre et un mandat d'arrêt est lancé à son encontre. Selon certaines informations, elle aurait pris la fuite à l'étranger. Deux hauts fonctionnaires sont accusés de corruption passive, d'abus de fonction, de favoritisme, de recel et de détournement de deniers publics. Ces deux marchés de travaux ne seraient que la partie visible de l'iceberg. L'entrepreneuse serait impliquée dans une vingtaine de dossiers, pour un montant de 140 milliards Ar. Ces détournements n'auraient pas pu se produire à l'insu de certains hauts responsables sous la présidence Rajaonarimampianina, qui ne peuvent être jugés que devant la HCJ, estiment les médias.

28/08 - Les prochaines sessions de la cour criminelle ordinaire du PAC pourraient juger deux personnalités : l'homme d'affaires Mbola Rajaonah et l'ancien DG des services fonciers, Hasimpirenena Rasolomampionona. Inculpé de blanchiment de capitaux et d'infraction douanière, le premier est placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy depuis le 14 février. Ses conditions de détention ont été évoquées par le sénateur Rakotomanana lors du passage du premier ministre au Sénat. L'éminent juriste et ancien président de la HCC a martelé qu'au vu des charges retenues contre lui, il ne doit pas être retenu à Tsiafahy, maison de force réservée aux criminels dangereux. Selon lui, c'est la détention sous contrôle judiciaire qui doit être appliquée. Quant à Hasimpirenena Rasolomampionona, député de Fandriana, il reste placé sous mandat de dépôt à Antanimora depuis la campagne électorale des législatives. Un autre député connaît le même sort : Ludovic Adrien Raveloson, élu de Mahabo. « *Les populations de Fandriana et de Mahabo ont élu des députés qui ne peuvent point les représenter à l'Assemblée nationale* », observe *Midi*.

29/08 - La Cour criminelle ordinaire du pôle anti-corruption a clôturé sa première session. Sept autres sessions sont encore au programme d'ici la fin de l'année. Des procès à la chaîne durant lesquelles une soixantaine de dossiers restent encore à juger. 13 dossiers ont été à l'affiche, pour près de 60 accusés. Sur les 60 accusés, 18 ont été condamnés, notamment à des peines de travaux forcés assorties d'amende. Le reste des accusés a été acquitté au bénéfice du doute. Des cas de trafic de drogue, de tentative d'exportation illicite d'or, ou encore de traite d'êtres humains ont été jugés mais la majorité des dossiers traités concernait des détournements de deniers publics et du blanchiment de capitaux. À ces infractions se sont greffées d'autres charges comme la corruption, les abus de fonction, les faux et usages de faux, menaces et favoritisme.

20/08 - Les anciens hauts fonctionnaires sont appelés à effectuer la restitution des avantages qu'ils ont acquis durant leur mission. Annoncées par le ministère de l'économie et des finances, des procédures de décompte général des biens publics sont lancées et concernent principalement les voitures et les bâtiments dont jouissent la plupart des hauts fonctionnaires. Ils doivent notamment quitter les logements publics et rendre les véhicules trois mois après le décret de destitution. Une règle comparable s'applique aux chefs d'institution qui doivent quitter leur logement de fonction six mois après l'expiration de leur mandat. Des cas de refus de restitution ont été rencontrés dans le passé. Une liste publique mentionnant les véhicules et les bâtiments de l'Etat sera disponible sous peu pour signifier aux récalcitrants qu'il importe de restituer les biens publics induement conservés. Jusqu'à présent l'administration ne disposait d'aucune base de données à jour du patrimoine de l'Etat. La remise des fiches de recensement du patrimoine de l'Etat est prévue le 6 septembre.

20/08 - Christian Ntsay recadre sans ménagement les hauts responsables de la police. Les entorses au respect de la loi et de la discipline, le corporatisme, la mauvaise gestion des ressources humaines, la corruption et les abus, toutes ces plaies dont souffre la police nationale ont été passées en revue par le chef du gouvernement. D'un ton implacable, il a exigé l'exemplarité, le respect des règles, l'efficacité et des résultats probants. Le but affirme-t-il « *est la reconquête de la population et le rétablissement de l'image des forces de l'ordre, dont la police nationale. Il faut dépasser le corporatisme. Arrêtons de nous défendre dans l'incompétence, le non-respect de la loi et les mauvais comportements* ». Christian Ntsay affirme encore : « *aucun responsable ne doit protéger les entorses à la discipline. Rétablir la discipline se démontre par les actes et non pas juste dans les mots.* » Pour endiguer la corruption, il requiert de « *l'action, de la réactivité* » de la part des responsables et les accuse de fermer les yeux sur des actes répréhensibles commis au vu et au su de tous. Les effectifs devront être répartis plus équitablement et au bénéfice des zones rouges. « *C'est souvent dans les lieux relativement calmes qu'on trouve le plus d'hommes. Ce n'est pas étonnant que nous n'ayons pas une efficacité d'ensemble. Pourquoi les responsables ont-ils accepté pareille situation ? Y a-t-il eu complicité, laxisme ou corruption ? Des questions s'imposent* », déclare-t-il. Les affectations ne devront plus faire l'objet de passe-droits et les promotions prendront en compte le mérite et l'exemplarité.

12/08 - Détournement de fonds à la Croix-Rouge malgache (CRM) : 4 ans de prison ferme pour une dizaine de personnes. Le président ainsi que le secrétaire général figurent parmi les personnes incriminées. Le juge a accordé une relaxe au bénéfice du doute pour certaines personnes qui auraient servi d'intermédiaire. Plusieurs chefs d'inculpation ont été retenus contre les accusés à savoir « *abus de fonction, détournements de fonds, faux en écriture de banque de commerce, usage de faux et favoritisme* ». Les condamnés ont la possibilité de faire appel devant l'instance de 2e degré du Pôle anti-corruption. Le scandale a fait grand bruit en avril 2018 à la suite d'un communiqué publié par la Croix-Rouge norvégienne, principal bailleur de la CRM, avec 3 millions d'euros de subventions. Sur cette somme, un million d'euros aurait été détourné, d'après le cabinet d'audit Ernst&Young. Une fois que l'affaire a éclaté, la Croix-Rouge norvégienne a arrêté de travailler avec son homologue malgache.

14/08 - Une convention de partenariat entre la Croix Rouge Malagasy (CRM) et le Bianco a été signée. La présidente nationale de la CRM a annoncé une restructuration interne. Le nouveau DG du Bianco, Laza Eric Donat Andrianirina, a fait montre de la plus grande fermeté par rapport aux détournements des deniers publics qui font toujours la une de l'actualité.

23/08 - La traque des fonctionnaires fantômes intensifiée grâce à l'opérationnalisation du logiciel Augure. Tous les agents de l'Etat en activité devront être inscrits dans le logiciel avant fin septembre. La ministre du travail, de l'emploi, de la fonction publique, Gisèle Ranampy, a précisé que l'utilisation du logiciel permettra également de remettre de l'ordre dans les grilles de salaire de la fonction publique. Le pointage électronique des agents sera progressivement mis en place dans tous les ministères. Au ministère de l'éducation nationale, on compte encore 1 470 fonctionnaires en situation irrégulière. « *Être en situation irrégulière ne signifie pas que ce sont tous des fonctionnaires fantômes. Il se peut que certains soient à la retraite, décédés ou ayant des contrats expirés en attente de renouvellement* » précise le chef de service de l'enseignement secondaire. 97 000 fonctionnaires sont actuellement recensés dans l'application Augure.

27/08 - L'ancienne ministre de la population, Onitiana Realy, frappée par une interdiction de sortie du territoire (IST) suite à des suspicions de détournement de deniers publics, révèle *La Vérité*. Les soupçons portent sur l'exercice comptable 2017. Son époux, Briand Andrianiriana se trouve dans la même situation. Président du C.A. de l'ARTEC (Autorité de régulation des technologies de communication), son nom a été cité dans une affaire de détournement au ministère des postes, des télécommunications et du développement numérique au temps de Maharante Jean de Dieu. Selon certaines informations, il aurait déjà quitté le pays. Un second exil en 17 ans : lors de la crise de 2002 l'ancien gouverneur de la province de Toliara s'était enfui en France jusqu'à l'accession au pouvoir d'Andry Rajoelina.

29/08 - L'armée malgache mène actuellement une enquête sur 12 000 dossiers présumés falsifiés. Certains militaires en service sont soupçonnés de faux et usage de faux.

► Politique migratoire, traite

01/08 - Travailleuses malgaches dans les pays du Golfe - 200 victimes d'exploitation rapatriées depuis le début de l'année, selon un communiqué de l'OIM qui se félicite des efforts déployés par Madagascar pour l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des personnes et du travail des enfants.

02/08 - Le dernier rapport du Département d'État sur la traite de personnes a reclassifié Madagascar en catégorie 2 dans sa « liste de surveillance » en raison des efforts engagés par le gouvernement dans la poursuite des crimes liés à la traite et au renforcement des dispositifs de protection des victimes.

06/08 - Alors qu'elles étaient sur le point de prendre un vol à destination de l'Arabie Saoudite, sept travailleuses malgaches ont été interceptées par les agents de la PAF à l'aéroport d'Ivato. La recruteuse est une femme d'une trentaine d'années qui travaille avec un complice en Arabie Saoudite. Les frais de traitement des dossiers varient de 600 000 à 1 500 000 Ar. Les victimes sont alléchées par l'annonce qu'elles pourront également travailler à Dubaï.

20/08 - Deux individus, dont une femme, soupçonnés de traite de personne ont été arrêtés par la gendarmerie à Antsirabe. Leur arrestation a été rendue possible grâce aux renseignements donnés par des témoins ayant rencontré des personnes disant avoir un jeune homme à vendre. Les gendarmes ont pris au sérieux l'information et ont pu identifier les deux individus résidant l'un à Antsirabe, l'autre dans le district de Betafo. L'enquête a révélé que la « *marchandise* » est un homme âgé de 18 ans, célibataire et orphelin, issu d'une famille d'agriculteurs de la localité. Les suspects ont été gardés à vue.

► Droits des femmes

24/08 - Région Atsimo Andrefana - Les grossesses précoces touchent 48 % des jeunes filles. Selon un rapport de l'Unicef, 48 % des filles de 15-19 ans ont déjà donné naissance à au moins un enfant. Toute l'île est concernée par ce phénomène, et une très grosse majorité des grossesses précoces se rencontrent dans les milieux défavorisés. Entre le manque d'éducation, l'argent facile et souvent la bénédiction des parents pour arrondir les fins de mois difficiles, les jeunes filles se retrouvent sur le banc du plus vieux métier du monde, la prostitution. Des parents deviennent les proxénètes de leurs propres filles...

► Education

16/08 - Création de nouvelles universités. L'une des priorités fixées par le gouvernement est la construction de quatre nouvelles universités à Antsirabe, Fénérive Est, Soavinandriana et Morondava. Les travaux devraient débuter en septembre. La construction de six autres universités devrait commencer en 2020 à Ambovombe, Mandritsara, Antalaha, Ambatondrazaka, Farafangana et Ihosy.

19/08 - La polémique s'intensifie sur la réforme du calendrier scolaire. Le gouvernement avait pris une série de mesures pour améliorer la qualité de l'éducation, alors que moins de 10 % des adolescents achèvent le cycle secondaire. Début août, la ministre de l'éducation a indiqué vouloir supprimer certaines d'entre elles que beaucoup jugent essentielles. La décision a surpris de nombreux parents d'élèves et acteurs signataires du plan de réforme de l'éducation. Ce plan vise, entre autres, à améliorer le maintien à l'école des enfants. Il a été ratifié il y a deux ans, notamment par la plateforme de la société civile Rohy, après un constat alarmant. « *Plus de deux tiers des enfants malgaches n'arrivent même pas à finir les cinq ans du primaire, déplore Harijaona Andramoraniaina, le coordonnateur technique de la plateforme. Toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, la société civile, la communauté internationale, le secteur privé y ont adhéré. Pour-quoi d'un coup, le gouvernement, unilatéralement, prend-il une décision à l'encontre de ce plan sectoriel de*

l'éducation ? » Parmi les retours en arrière qui font polémique, un calendrier scolaire qui conduit les enfants à l'école en pleine saison des pluies. L'une des réformes de ce plan était de fixer les grandes vacances en janvier et février, mois qui correspondent à la période cyclonique et de soudure. Cette décision nuit, selon la société civile, aux élèves des zones rurales, où vit 80 % de la population. Les enfants parcourent souvent plusieurs kilomètres pour se rendre à l'école. Contactée par *RFI*, la ministre de l'éducation, Marie-Thérèse Volahaingo, a indiqué que le gouvernement avait supprimé certaines réformes après « *de nombreuses demandes de parents d'élèves, surtout de ceux qui se trouvent en brousse et dans les écoles privées* ». Autre rétropédalage que dénonce la société civile : le maintien du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), un diplôme qui représente un « *goulot d'étranglement empêchant l'accès et la poursuite des enfants dans le monde rural de leur éducation scolaire jusqu'au niveau secondaire* », dénonce la plateforme Rohy. Ce certificat devait être supprimé par les réformes du plan sectoriel pour l'éducation.

24/08 - La décision du premier ministre d'entériner le retour à l'ancien calendrier et aux anciens cycles scolaires surprend la société civile. Dans un communiqué¹, elle rappelle son attachement aux trois principes fondamentaux du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) mis à mal : l'utilisation de la langue maternelle pour les trois premières années d'enseignement ; l'éducation fondamentale de 9 ans qui permet le prolongement du taux de rétention avec un système d'évaluation pour les trois sous-cycles - ceci sous-tendant la suppression du CEPE - ; la mise en place d'un nouveau calendrier scolaire qui favorise la réduction de l'absentéisme, du taux de redoublement et du taux d'abandon, tout en atteignant le taux de 900 heures de temps d'apprentissage effectif nécessaires pour améliorer le niveau des élèves. La décision de revenir sur les deux éléments clés du PSE (éducation fondamentale de 9 ans et calendrier scolaire) soulignent la société civile, « *n'a été basée sur aucune étude valide et a été seulement fondée sur des consultations de quelques acteurs/parents au niveau de 7 régions, des acteurs/parents majoritairement des zones urbaines et péri-urbaines, doublée par le lobby puissant des acteurs du système éducatif privé.* » Presque toutes les entrées dans le monde professionnel requièrent le niveau BEPC. Dès lors, délivrer le diplôme du CEPE aux enfants est tout simplement les maintenir dans l'ignorance et la pauvreté, affirme-t-elle.

► Santé

02/08 - Selon Marie Dimond, représentant de PNUD, « les faits démontrent qu'à Madagascar, le tabac est en train de saper l'économie ». Près de 8 300 malgaches meurent chaque année des suites de maladies liées au tabac. Par ailleurs, le tabac coûte 491 milliards Ar par an à Madagascar, soit 1,4 % du PIB en 2017. Pour chaque Ariary investi dans la lutte antitabac, Madagascar obtiendrait un rendement économique de 26 Ariary d'ici 2033, selon le modèle d'investissement pour la lutte antitabac.

14/08 - 13 cas de peste ont déjà été identifiés pour la nouvelle saison. Les autorités sanitaires sont très inquiètes. Le docteur Armand Rafalimannantsoa, directeur de la surveillance épidémiologique, est préoccupé par la multiplication des feux de brousse : « *Ce sont les signes précurseurs d'une cohabitation entre les rats et l'homme. Ces pratiques obligent les rats à quitter leur habitat.* » Le ministère de l'environnement a été alerté dès fin juillet sur l'incidence des feux de brousse. Des brigades spécialisées ont été mises en place afin de sensibiliser les paysans sur les conséquences de ces feux. Si les discussions restent vaines, les sanctions vont être renforcées et appliquées sans faille. Par ailleurs, le ministère va engager une lutte acharnée contre les décharges sauvages. Assainir la capitale et ses faubourgs sont une urgence absolue. Le médecin en charge de la veille sanitaire souhaite obtenir un meilleur contrôle des passagers qui se déplacent en taxi-brousse. Comme chaque année, les campagnes de sensibilisation ont débuté. Le but : éviter la propagation d'épidémies comme celle de 2017, année noire, qui avait fait plus de 200 victimes et 2 400 personnes infectées par la bactérie. Une loi régira l'enterrement et l'exhumation des victimes de la peste. Ce projet de loi interdira en premier lieu l'exhumation des pestiférés plusieurs années après leur enterrement, cette pratique présentant une grande menace pour la propagation de la peste pulmonaire. Un comité national de coordination de lutte contre les épidémies majeures vient d'être créé. Il a pour mission principale de proposer un projet de loi visant à lutter contre les épidémies. Le ministère de la santé s'attend, comme en 2017, à d'éventuels refus des règles sanitaires édictées, susceptibles de heurter les traditions malgaches.

18/08 - Un budget spécial va être mis en place par le ministère de la santé pour la prise en charge des services de soins des personnes âgées de plus de 65 ans à partir de 2020. Un fonds de santé va également être créé pour permettre à l'Etat de prendre en charge les frais d'hospitalisation et de soins des plus démunis. Les bénéficiaires du fonds seront sélectionnés au niveau des fokontany.

20/08 - Madagascar fait face depuis 2011 à une baisse tendancielle des ressources mobilisées pour lutter contre le VIH/Sida. En effet, de 30 milliards Ar alloués en 2011, le montant est passé à 12,5 milliards

¹ https://www.madagascar-tribune.com/IMG/pdf/oscs_communique_sur_pse_16aou_t_2019.pdf

en 2018, après avoir avoisiné les 16 milliards en 2017. « Afin de parvenir à l'élimination de l'épidémie d'ici 2030, l'objectif mondial fixé par l'Onu Sida, on doit entreprendre un plaidoyer efficace pour obtenir plus des ressources », souligne le comité national de lutte.

23/08 - Retard de croissance - Les coûts associés au retard de croissance des enfants représentent 14,5 % du PIB de Madagascar, selon les estimations d'une étude de 2016 portant sur le « coût de la faim », indique le PAM, qui participe avec ses partenaires à l'élaboration de la cartographie des interventions en nutrition à Madagascar. Réalisé grâce au financement du Japon, l'exercice permet de renforcer la synergie des activités des différents acteurs et d'identifier les gaps et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan national d'actions pour la nutrition III. Un des objectifs de ce plan est de réduire le taux de retard de croissance à 38 % en 2021, contre 42 % actuellement.

► Médias, communication

16/08 - Lutte contre la cybercriminalité : une cellule installée au ministère de la communication. Une entité dont la mission est de veiller à l'application des textes en vigueur pour une utilisation efficiente des réseaux sociaux, en octroyant des formations et en éduquant les internautes. Elle aura aussi pour mission de défendre les victimes et de s'attaquer aux auteurs de troubles. La cellule collaborera avec les branches anti-cybercriminalité de la gendarmerie et de la police nationale.

23/08 - Midi accuse les entités en charge de la lutte contre la cybercriminalité de ne pas être réellement opérationnelles. L'utilisation inappropriée des réseaux sociaux se développerait en toute impunité, *Facebook* serait devenu une arme de dénigrement et/ou de déstabilisation. Plusieurs comptes *fake* œuvrent sur les réseaux sociaux pour lancer des insultes à l'encontre de personnalités politiques ou d'artistes, affirme le quotidien. Un candidat malheureux à l'élection présidentielle, de nationalité française et résidant en France, Fleury Rakotomalala, ne cesserait de proférer de violentes attaques contre Andry Rajoelina et ses proches, sans réactions des autorités malgaches. *La Vérité* écrit : « Au risque de se voir reproché de servir de base arrière pour les cybercriminels, il serait étonnant que l'Etat français puisse accorder une impunité à un hors-la-loi, au motif que celui-ci est un de ses ressortissants. (...) Il serait dans l'ordre normal des choses que la justice française se mette en branle pour appliquer la loi. »

26/08 - Visite papale : un fidèle d'une secte arrêté pour diffamation. Il avait publié sur *Facebook*, à travers un compte *fake*, que son église était opposée à la visite pontificale et que des manifestations seraient organisées à cette occasion. Les dirigeants ont porté cette affaire devant le service de lutte contre la cybercriminalité. Les enquêteurs sont parvenus à identifier et localiser le propriétaire du compte. Après son arrestation et son audition, le suspect a été déféré devant le parquet et placé sous mandat de dépôt.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose

06/08 - La Grande Île ne disposerait plus que de cinq ans pour sauver ses richesses naturelles d'après les scientifiques réunis lors du congrès de l'Association pour la biologie et la conservation tropicale (ATBC)². La destruction de l'environnement à Madagascar connaît en effet un rythme effréné. D'où la nécessité de prendre des mesures urgentes, dans le cadre d'un renforcement de l'Etat de droit. Les scientifiques lancent un appel de détresse au président de la République : « Parler et promettre de faire quelque chose pour la sauvegarde de l'environnement est une chose. S'engager personnellement avec des mesures et programmes bien définis et répondant aux réalités du pays en est une autre », lance le professeur Jonah Ratsimbazafy pour résumer l'objectif d'une pétition publiée après la clôture officielle de l'ATBC 2019 (56e réunion annuelle de l'Association). Une pétition qui entend devenir une « déclaration officielle » après signature du président de la République. Une signature « lourde de sens » pour le pays et « attendue par le monde entier. » « Nous avons attendu le président Andry Rajoelina jusqu'à la dernière journée de la réunion annuelle et nous l'attendons toujours », a lancé le professeur. Les signataires ont proposé cinq mesures d'urgences, parmi lesquelles la lutte contre la criminalité environnementale, la limitation des impacts environnementaux des grands projets d'infrastructure ou encore le renforcement des droits des populations locales sur les ressources naturelles. Ils interpellent également le chef de l'Etat sur la nécessité de « gérer la crise croissante du bois de chauffe à Madagascar. »

² <http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2019/08/05/conservation-de-la-biodiversite-lengagement-de-rajoelina-sollicite-par-les-scientifiques/>

02/08 - La délibération sur le plan de gestion des stocks de bois de rose inscrite à l'agenda de la réunion du Comité permanent de la CITES qui doit se tenir ce mois-ci. Le Comité a validé en octobre 2018 la première phase du document qui détaille le mécanisme de vérification des stocks de bois précieux mais les autres étapes nécessitent des améliorations. Depuis 2014, Madagascar a du mal à dresser un inventaire complet des stocks.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié les dernières mises à jour de sa liste rouge des espèces menacées. Le bois de rose et le palissandre de Madagascar sont au premier rang, avec 700 autres espèces animales et végétales dans le monde, selon le WWF.

19/08 - CITES : Madagascar renonce à la vente des stocks de bois précieux. Pour sa première participation à la session du Comité permanent de la CITES, Madagascar a confirmé ses engagements à raffermir la lutte contre le trafic des ressources naturelles dont les bois précieux. Ces engagements ont reçu l'approbation du Comité. Le SG du ministère de l'environnement, chef de délégation, a présenté les engagements de l'Etat. Il a tenu à souligner que « *Madagascar n'a pas l'intention de vendre les stocks de bois précieux sans avoir rempli certaines conditions, dont le contrôle des stocks, l'étude des risques sur l'exploitation illicite et surtout les capacités nécessaires à disposition du pays en matière de contrôle forestier.* » Pour une éventuelle utilisation de ces stocks, le pays a l'intention de prioriser les usages locaux dans l'artisanat ou dans la réhabilitation des œuvres d'art, a-t-il précisé. Grâce à une collaboration étroite avec le ministère de la justice, cinq personnes impliquées dans le trafic de tortues et dix-neuf dans des affaires de bois précieux ont été incarcérées depuis le début de l'année. L'affaire concernant l'exportation illicite de bois précieux à Singapour attend la saisine de l'Assemblée nationale afin d'engager la poursuite d'un haut responsable. Dans le cadre des poursuites, 16 dossiers ont été transmis à la Cour spéciale de lutte contre le trafic de bois précieux mise en place en juillet 2018.

27/08 - La 18e conférence des parties de la CITES a validé le plan d'action proposé par Madagascar sur les bois de rose, d'ébène et de palissandre. Il y a une semaine, le comité permanent avait déjà approuvé ce programme qui repose notamment sur deux programmes financés par l'UE, destinés à produire des matériels d'identification des espèces à valeur commerciale et à mettre au point une méthode d'inventaire des stocks. La Banque mondiale a également fourni son appui pour permettre d'adopter une nouvelle méthode qui rende l'inventaire et la traçabilité des bois précieux plus efficaces.

29/8 - Procès en appel du navire chinois Flying soupçonné de trafic de bois de rose. La cour d'appel de Toamasina a rejugé l'affaire de ce bateau soupçonné de trafic de bois de rose interpellé dans les eaux territoriales en décembre 2018. L'audience a une nouvelle fois déçu les défenseurs de l'environnement qui accusent les autorités de laxisme. En pleine élection présidentielle, le navire battant pavillon panaméen avait été repéré sur la côte nord-est, rodant tous signaux éteints. Des informations ont fait état de l'embarquement probable de rondins de bois de rose le jour du second tour. La marine est intervenue la veille du scrutin et a arraisonné le navire. 17 matelots, pour la plupart chinois, ont été arrêtés. Deux d'entre eux se sont enfuis lors d'un séjour à l'hôpital. En mars, l'équipage a été condamné à 5 ans de prison ferme pour refus d'obtempérer et délit de fuite mais la charge de « *trafic de bois de rose* » a été abandonnée. Les associations de protection de l'environnement ont dénoncé le manque de sérieux de l'enquête. Car tout le monde sait qu'auparavant, ce bateau s'appelait le Ming Feng et qu'il avait déjà été interpellé dans les eaux malgaches pour trafic et exportation de bois de rose. Comme par enchantement, le navire avait réussi à s'échapper. Clovis Razafimalala, militant écologiste, avait proposé à l'État de trouver et payer un avocat pour le défendre, mais il n'a jamais obtenu de réponse. Lors du procès en appel, l'État une fois encore n'avait personne pour le représenter. « *Un gâchis* » se lamente le défenseur de la forêt, pour qui « *un procès sans avocat, n'est pas un vrai procès.* » Lors de cette audience, la demande de liberté provisoire des marins a été refusée. Le verdict est attendu pour le 18 septembre. La cour d'appel devra également statuer sur le sort du navire, toujours amarré au port de Toamasina. Les associations écologistes se disent peu confiantes quant à l'issue du procès. L'Alliance Voahary Gasy regrette le manque de volonté d'interpeller les commanditaires dont les noms circulent depuis des années.

02/08 - Depuis deux mois, le prix du charbon de bois a subi plus de 70 % d'augmentation dans certains endroits. La raison, que beaucoup ignorent, provient du durcissement des règles de coupe de bois, imposées par le nouveau gouvernement. Un coup dur pour la population pour qui le charbon est la principale source d'énergie, mais un début d'avancée pour la protection des forêts. Le ministre de l'environnement, Alexandre Georget, explique que désormais « *le propriétaire du permis s'engage à reboiser une superficie bien déterminée. Un arbre coupé pour 50 à replanter. Cette superficie sera contrôlée. Et si la personne ne tient pas parole, elle sera blacklistée. Aujourd'hui, nous avons un budget spécial pour le reboisement et on peut ponctionner un montant pour ce contrôle. Ça, c'est une nouveauté.* » Malgré un budget « *reboisement* » conséquent pour l'année à venir - 1 250 000 euros - le ministre le concède : l'enjeu reste la sensibilisation de la population à des combustibles de substitution comme le gaz, dont la vente au détail est en cours de test.

03/08 - Affaire concernant l'opérateur de bois de rose Johnfrince Bekasy : le dossier en phase final d'instruction selon la Cour spéciale du bois de rose. Le dossier remonte en 2015 lorsque l'opérateur a été soupçonné d'être mêlé à un trafic de bois de rose et à du blanchiment d'argent. Après enquête du Bianco, le présumé trafiquant a été présenté devant la Chaîne pénale de lutte contre la corruption avant d'être placé sous mandat de dépôt. Mais faute de preuve il a été relâché aussitôt. Depuis, l'affaire n'avait connu aucune avancée. Le retard dans le traitement du dossier serait dû au fait que les présumés trafiquants sont dispersés dans différentes régions, ce qui complique la tâche des enquêteurs. En ce qui concerne les autres dossiers de trafic de bois de rose, dont celui de Singapour, le procureur général a indiqué que la Cour spéciale les a déjà traités. Néanmoins, « *elle ne s'occupe que des justiciables relevant de sa compétence. Les hautes personnalités seront jugées par la HCJ* », a-t-il fait tenu à préciser

19/08 - Fénérive-Est : 59 rondins de bois de rose saisis. Deux personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue pour les besoins de l'enquête du service des eaux et forêts et de la brigade de gendarmerie. Les rondins ont été mis sous séquestre dans un camp militaire.

22/08 - 16 dossiers ont été transmis à la Cour spéciale de lutte contre le trafic de bois précieux depuis sa mise en place en juillet 2018. Tout récemment, dans le cadre d'une affaire, la Cour a condamné 19 accusés à 20 ans de travaux forcés, avec une amende de 100 millions Ar. chacun.

16/08 - 222 tortues Radiata rapatriées à Madagascar. Les reptiles ont été interceptés aux Comores par les douaniers qui ont interpellé quatre Malgaches et deux Comoriens. Il y a un mois, une douzaine de tortues ont également été rapatriées. En février 2018, une soixantaine de tortues avait été renvoyées sur la Grande Île. En 2015 on avait déjà enregistré 150 rapatriements... Vers la fin de l'année 2018, 245 reptiles ont été saisis aux Comores et 23 d'entre eux n'auraient pas survécu au renvoi vers Madagascar.

01/08 - Projet Base Toliara - Les tensions sociales s'apaisent, affirme L'Express. Un pacte communautaire a été scellé entre les pêcheurs de l'association « *Zanadriaka* » et le projet Base Toliara. Cette association a longtemps refusé la construction d'infrastructures sur la plage de La Batery à Andabohy, zone de pêche d'une centaine de familles de pêcheurs Vezo. Après presque vingt années de zizanie, les communautés concernées ont finalement accepté l'entrée de la société minière dans leurs villages. Les opposants au projet ont été tenus à distance par les forces de l'ordre. Des notables auraient admis que le projet ne porte pas préjudice aux activités traditionnelles de la population. « *Ici, la terre est encore vaste* », a expliqué l'un d'entre eux. Partisans et adversaire du projet poursuivent leur guerre de communiqués, constate le quotidien

15/08 - Dans un communiqué³, le Collectif Tany et le Craad-OI affirment qu'en dépit de la campagne médiatique menée par Base Toliara et le concours de certains médias, la lutte contre le projet se poursuit. Le texte procède à un rappel des principales données de la situation en vue notamment d'informer les personnes et organisations qui suivent et soutiennent le mouvement de contestation.

28/8 - Exploitation d'ilménite de QMM : la société civile réclame des évaluations sociales et environnementales, conformément au cahier des charges de la compagnie minière. Dans un communiqué, la plateforme de la société civile du district de Taolagnaro a dressé la liste des points sur lesquels elle souhaite obtenir des éclaircissements, 10 ans après la mise en exploitation du gisement. La demande porte notamment sur les bénéficiaires des ristournes, l'accès à l'eau potable, l'insuffisance de médicaments dans les hôpitaux, la hausse des factures de la Jirama alors que la compagnie produit de l'électricité, le manque de transparence dans les recrutements d'ouvriers issus de la région.

02/08 - Dans le cadre de la formalisation du secteur minier, le gouvernement a décidé l'arrêt de l'exploitation aurifère chinoise sur le périmètre de Kraoma dans le district de Maevatanana. La drague utilisée par les exploitants a été scellée en présence du ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra. D'après les explications du ministre, l'accord de partenariat entre Kraomita Malagasy et les exploitants a expiré en novembre 2018 mais l'extraction s'est poursuivie. Les exploitants utilisent par ailleurs des produits chimiques, tel le mercure, qui polluent l'eau, nuisent à l'environnement et sont susceptibles de provoquer des effets néfastes sur la santé des riverains.

05/08 - Des sites d'exploitation aurifère de Betsiaka (région Diana) ont été fermés par ordre du gouvernement⁴. « *Le ministère ne tolère ni les irrégularités ni la gabegie* », lit-on dans un communiqué du ministère des mines. Les exploitants chinois opéraient en toute illégalité (absence de permis d'exploitation et de permis environnemental, absence de cahier de charge). La police des mines a constaté la détention et l'utilisation

³ Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/30/87/448497/124451163.pdf>

⁴ Voir l'enquête de journalistes d'investigation : <https://malina.mg/fr/article/exploitation-aurifere-a-betsiaka--ambilobe>

d'explosifs prohibés. Les exploitations aurifères de Betsiaka datent de plusieurs décennies mais c'est en 2016, après que l'affaire de Soamahamanina ait éclaté, que les habitants ont commencé à monter au créneau en révélant que des « *Chinois sont venus et ont commencé à exploiter des carrières, sans aucune consultation de la population locale.* » En 2017, l'affaire a été portée devant le tribunal anti-corruption mais l'exploitation s'est poursuivie. Pour mémoire, l'Etat n'enregistre que 2 à 3 tonnes d'or exportées légalement chaque année alors sur le marché international plus d'une vingtaine de tonnes en provenance de Madagascar circulent sur le marché, notamment via Dubaï.

28/08 - Après enquête menée par le service régional de contrôle de l'immigration, neuf ressortissants chinois impliqués dans une activité d'exploitation aurifère illicite à Betioky Atsimo, ont été placés en garde à vue. Huit collaborateurs dont des femmes étaient arrivés récemment dans le pays en tant que touristes. Les Chinois employaient une main-d'œuvre malagasy.

30/08 - 5 000 demandes de permis miniers en instance. Le ministère des mines et des ressources stratégiques a gelé la délivrance de permis miniers depuis 2012. 5 000 demandes de permis miniers sont en instance au Bureau de cadastre minier alors que 2 000 permis sont actuellement détenus par des opérateurs qui, pour la plupart, ne sont pas passés à la phase d'exploitation, préférant jouer la carte de la spéculation, contribuant ainsi à la décadence du secteur. Suspendu à l'EITI, Madagascar tente d'élaborer des stratégies de normalisation de cette activité. Si les grandes mines sont soumises à des règles de transparence et de redevabilité, les petites mines sont dans leur ensemble anarchiques. « *Dans le cadre de la politique générale de l'Etat, nous prévoyons de délivrer 1 050 permis avant juin 2020. Parmi lesquels, 500 permis de recherche, 500 permis pour les petites mines. Les 50 permis restants constituent des permis d'exploitation. Mais la délivrance de ces nouveaux permis est soumise à des critères. Il s'agit entre autres, du respect des cahiers de charge environnemental et social, du professionnalisme et de la capacité technique et financière de l'opérateur exploitant* », a rappelé le ministre, Fidiniavo Ravokatra.

► Foncier, environnement, aménagement

08/08 - L'élaboration d'un projet de loi sur la sécurisation des droits fonciers communautaires est en cours. C'est dans ce cadre que le ministère de l'aménagement du territoire a lancé un dialogue national incluant d'autres parties prenantes comme les organisations de la société civile. L'équipe du ministère et des membres de la société civile ont effectué un déplacement dans la forêt où réside la communauté Mikea pour mieux appréhender les réalités et le mode de vie de ce peuple qui bénéficie d'un statut particulier que l'on peut qualifier d'autochtone. « *L'un des résultats attendus de ce dialogue national porte sur une définition commune du terme "communauté" qui sera intégrée dans le projet de loi sur la sécurisation des droits fonciers communautaires* », a rapporté le ministère.

01/08 - Reboisement national : 96 % de l'objectif annuel atteint, annonce *Newsmada*. Au début du mois de juillet, 38 500 des 40.000 ha à reboiser cette année ont déjà été traités. Un million d'arbres ont été plantés en une journée sur 220 ha par 2 000 personnes dans le cadre de la célébration de la journée mondiale des mangroves qui a eu lieu à Boanamaray, district de Mahajanga II. En trois mois seulement, 3.100.000 jeunes plants de mangroves ont été mis en terre dans trois régions (Boeny, Diana et Atsimo Andrefana). Le ministre de l'environnement a rappelé que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du « *Vina* » du président de la République qui consiste à couvrir de forêts le territoire national. « *Si nous n'avons pas pu réaliser des exploits pareils en matière de reboisement, c'était à cause du manque de volonté politique. Actuellement, le ministère que je dirige est prêt à relever les défis* », a martelé le ministre Alexandre Georget.

Le ministère de la défense nationale s'est engagé pour sa part à couvrir d'arbres 10.000 ha. Une convention de partenariat a fait l'objet d'une signature, entre le ministère et l'ONG « *Graine de vie* » qui assurera l'approvisionnement en semences et fournira un appui technique.

28/08 - Si le monde s'émeut face aux incendies sans précédent qui ravagent la forêt amazonienne, à Madagascar, c'est l'île entière qui se consume. Et ce, dans un silence quasi assourdissant des autorités, écrit *RFI*. Selon Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG, outre les causes liées aux pratiques agricoles traditionnelles, « *il existe ce qu'on appelle les feux de dissimulation, utilisés par les voleurs de zébus pour masquer leurs traces. Et aussi, les feux dits de mécontentement politique très répandus chez nous : une communauté brûle alors la brousse ou la forêt pour exprimer son insatisfaction devant telle ou telle décision politique ou administrative.* » Le défenseur de l'environnement regrette le manque de poigne des autorités pour endiguer un phénomène qui a empiré ces trois dernières années : « *Si vous regardez sur les images satellites Modis, Madagascar brûle presque à 100 % tous les jours en cette saison. C'est la tragédie du bien commun. Et on se rejette les responsabilités. C'est cette solidarité gouvernementale qui manque beaucoup et jusqu'à présent il n'y a pas vraiment eu de plan sérieux de lutte contre les feux alors que c'est le plus grand fléau à l'origine de l'appauvrissement du pays.* » Les auteurs de feux de brousse encourrent jusqu'à dix ans d'emprisonnement, mais dans les faits, la pratique reste tolérée.

02/08 - Le parc national d'Ankarafantsika gravement menacé. Depuis quelques années, le phénomène prend de l'ampleur selon le chef de secteur. La migration de populations du Sud de Madagascar est pointée du doigt, tout comme la mise en culture des terres défrichées et la production de charbon de bois. Une problématique humaine et environnementale qui nécessite une implication importante de l'État, écrit 2424.mg.⁵

29/08 - « Après la mise en concession de terrains agricoles, c'est au tour des parcs nationaux », écrit La Vérité. Les gestionnaires de réserves naturelles à l'exemple de Madagascar National Parks (MNP) mettront en location une partie des zones protégées dans le but de permettre leur autonomie financière. « Dans cette idée de concession, nous souhaitons surtout développer le tourisme de luxe. Pour des parcs nationaux tropicaux comme les nôtres effectivement, le tourisme de masse n'est pas vraiment adapté pour la conservation. Il ne faut pas oublier que plus le nombre de visiteurs est élevé, plus la gestion et la préservation des ressources naturelles est difficile. La mise en concession de nos parcs nationaux va favoriser la venue des investisseurs locaux mais aussi internationaux et donc la rentrée de revenus supplémentaires » explique Mamy Rakotoarijaona, directeur de MNP. Ces zones exploitées seront placées dans les « zones tampons » de la réserve, hors leur « noyau dur. » Six parcs seront présentés aux investisseurs le mois prochain.

13/08 - Evaluation environnementale : l'ONE va intégrer la société civile dans le processus, indique son nouveau directeur, Ampilahy Laurent. « Nous allons dorénavant intégrer la société civile dans le processus d'évaluation, notamment au niveau du secteur extractif », a-t-il déclaré. L'ONE travaillera en collaboration avec l'Alliance Voahary Gasy et le mouvement Rohy ainsi qu'avec la coopération allemande dans le cadre du projet d'adaptation au changement climatique. L'établissement public élabore actuellement un projet de révision du décret MECIE (Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement) qui aura 25 ans en 2020.

22/08 - Conférence globale de programmation du Fonds vert pour le climat (FVC) de Songdo (Corée du Sud) - Madagascar renouvelle ses engagements. Dans son intervention, le ministre de l'environnement, Alexandre Georget, a exposé les efforts entrepris par Madagascar pour atteindre les engagements souscrits : augmentation de la capacité de séquestration des puits de carbone de 32 % et réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14 % d'ici à 2030. Les actions entreprises portent sur le reboisement à grande échelle, la protection et la conservation des forêts, la lutte contre les feux de brousse, la promotion des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou encore le traitement des déchets. Il a rappelé que Madagascar figure dans la liste des pays les plus vulnérables face au changement climatique. Le FVC est l'un des instruments financiers mis en place par la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (UNFCCC) pour appuyer l'atteinte de ses objectifs.

12/08 - Aménagement urbain : « Tana Masoandro » inséré dans le projet TaTom. La version finale de 900 pages du projet d'extension des agglomérations d'Antananarivo et de Toamasina (TaTom) contient à son chapitre III le projet de mise en place du sous-centre urbain dénommé « Tana Masoandro ». Un projet élaboré par Andry Rajoelina et annoncé durant sa campagne présidentielle, visant à créer une nouvelle ville sur la rive ouest de la rivière Ikopa et couvrant 1 000 ha. Il est prévu d'y construire des logements pour 100 000 habitants et d'y implanter 200 000 emplois. « Grande est ma surprise en voyant ce chapitre où il est écrit une description complète du projet. Ce qui veut dire que 'Tana Masoandro' recherche également des bailleurs comme tous les autres inscrits dans TaTom, pour ne souligner que le projet de mise en place d'une autoroute reliant Antananarivo à Toamasina, coûtant près de deux milliards de dollars », indique un technicien ayant suivi les étapes d'élaboration de ce projet avec les techniciens japonais depuis près de 3 ans. Le projet « Tana Masoandro » rechercherait ainsi 200 millions de dollars. Le plan d'urbanisme est encore à formuler. La construction prévue, sur une durée de 5 ans, exige le remblayage de 280 ha de terrains dans les zones humides qui, jusqu'ici, ont pour fonction de protéger Antananarivo des inondations.

17/08 - Un « mapathon » à Antananarivo pour compter les arbres. Combien y a-t-il d'arbres dans la capitale ? C'est une question à laquelle tente de répondre la mairie et l'organisation de recherche américaine World Resources Institute avec la mise en place d'un « mapathon », un événement de cartographie collaborative. Agents de la commune et chercheurs se sont réunis durant trois jours pour comptabiliser les arbres de la ville. Des données essentielles pour pouvoir reboiser la capitale, pauvre en espaces verts. Parmi les employés, une assistante technique en agriculture urbaine. « C'est une ville qui est très polluée, insiste-t-elle, alors c'est essentiel de reboiser pour séquestrer le carbone et diminuer la pollution de l'air. » Antananarivo affiche en effet un taux de particules fines trois fois supérieur aux recommandations de l'OMS. A l'origine de cet événement, le projet Cities 4 Forests ou « les villes soutiennent les forêts ». Antananarivo est la première ville à réaliser cette collecte de données.

⁵ Reportage sur la destruction programmée d'une richesse unique de Madagascar si aucune action pérenne n'est mise en place - <https://2424.mg/le-parc-national-dankarafantsika-gravement-menace/> - vidéo 7'33

27/08 - Remblayage de la plaine d'Antananarivo : le e syndicat des enseignants-chercheurs, le Seces, interpelle les autorités. « D'aucuns savent que les remblayages ont été à l'origine des inondations à Antananarivo à chaque saison des pluies. A ce rythme, ce phénomène conjugué avec l'arrivée de la pluie va engloutir périodiquement ou durablement des zones d'habitations, des rizières et les plaines environnantes », alerte-t-il, en s'interrogeant sur l'impuissance des pouvoirs publics à endiguer ce phénomène, malgré les rappels à l'ordre et les avertissements. Le Seces a manifesté également ses craintes quant à l'extension en cours du port de Toamasina, qui risque de renforcer l'érosion littorale. « Le remblayage sauvage ainsi que l'extension inconsidérée du port de Toamasina, malgré la possibilité d'une solution alternative, ne peuvent qu'aboutir à la dégradation de l'environnement qui exposera ces deux villes à un danger dont nous ne soupçonnons pas encore la gravité », a-t-il conclu.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

23/08 - Une quarantaine d'étudiants ont obtenu une bourse du gouvernement chinois. Les étudiants viennent de différentes filières : informatique, aéronautique, médecine, génie civil, ingénierie minière, finances et gestion. Les boursiers seront répartis dans 29 universités. « L'éducation joue un rôle primordial dans le développement d'un pays. (...) La Chine a adopté une stratégie de modernisation du pays par la science et l'éducation », a souligné l'ambassadrice de Chine lors de la cérémonie de remise des bourses. « Les étudiants sont surtout encouragés à mettre leurs acquis au profit de la nation en se référant aux divers aspects du développement de la Chine, mais surtout à penser à revenir au pays après leurs études », a indiqué le ministre de l'enseignement supérieur. Madagascar détient le record du nombre d'étudiants boursiers de l'Etat chinois, au nombre de 700 depuis l'établissement des relations sino-malgaches en 1972. Environ 2 000 Malgaches ont par ailleurs bénéficié de stages et de formations dans divers domaines en Chine.

31/08 - La 7^e édition de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7) a été l'occasion de renforcer les liens entre Madagascar et le Japon. Plusieurs accords et conventions de partenariat ont été signés. De nombreux contacts ont été pris avec le secteur privé japonais. Le premier ministre Shinzo Abe a exprimé sa volonté d'appuyer la Grande île dans la réalisation du programme Initiative pour l'émergence de Madagascar (IME). Le Japon va contribuer à la mise en œuvre du projet « Eau pour tous » qui consiste à l'assainissement et la distribution d'eau potable pour toute la population. Andry Rajoelina a participé à la conférence sur la promotion de la coopération dans l'océan Indien occidental dans le domaine de la piraterie maritime qui a reconnu dans ce domaine un rôle prééminent à la Grande île. Madagascar a réaffirmé sa volonté de défendre ses frontières et ses richesses maritimes. Chaque année, Madagascar perdrait environ 1 milliard de dollars à cause du pillage de ses ressources halieutiques. En 15 ans, près de 4 000 marins de différentes nationalités ont été pris en otage dans l'océan Indien avec des rançons estimées à 385 millions de dollars.

Le chef de l'Etat aurait également eu des entrevues prometteuses avec la directrice exécutive de l'UNICEF à propos de l'amélioration de la qualité de l'éducation, et avec le nouveau DG de la FAO pour évoquer la lutte contre la malnutrition et contre la famine. *L'Express* déplore qu'à la différence des pays africains, les chefs d'entreprise malgaches n'aient pas été conviés par l'Etat à participer à la TICAD7. Seuls quelques-uns ont fait le déplacement, à leurs frais.

► **Economie, démographie**

01/08 - Développement - Madagascar reste au point mort. Le rapport d'évaluation des politiques publiques et des cadres institutionnels des pays les plus pauvres d'Afrique (CPIA), émis par la Banque mondiale, attribue la note 3,3 à Madagascar, la même que l'an passé alors que celle-ci était nettement supérieure en 2010. Ce rapport attribue une note à chaque pays selon seize critères comme la politique budgétaire, la gestion de la dette, le commerce, la protection sociale ou encore l'efficacité de la mobilisation des recettes. L'évaluation définit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide de l'Association internationale de développement (AID).

16/08 - Le DG de la Jirama, Olivier Jaomiary, limogé par le conseil des ministres. Il occupait le poste depuis avril 2017. Les problèmes d'approvisionnement en eau de plusieurs quartiers d'Antananarivo suscitent le mécontentement des habitants. Des coupures d'électricité sur une base presque journalière, dans plusieurs villes du pays, viennent rallonger la liste des problèmes. La Jirama est également fortement endettée, en raison notamment des vols de carburant servant de combustible à plusieurs de ses centrales. Un scandale de détournement de fonds en son sein a également éclaté récemment, portant sur 635 millions Ar. Ce changement de directeur, après le départ du président du conseil d'administration il y a six mois, entre dans le cadre de la politique de redressement de la Jirama entreprise par le nouveau gouvernement. Le prochain directeur ne sera pas nommé, mais recruté. « Le poste sera ouvert et un appel d'offres sera lancé », a affirmé Onja Rasamimanana, conseillère technique au ministère de l'eau et de l'énergie. Pas de nominations politiques

comme ce fut le cas auparavant. Depuis la prise de fonction d'Andry Rajoelina, l'entreprise publique est en pleine renégociation des contrats avec ses fournisseurs. Une source indique qu'elle devrait aboutir d'ici quelques semaines. Par ailleurs, la rénovation du secteur de l'énergie est au cœur du partenariat entre la Banque mondiale et le gouvernement. L'institution a accordé une aide de 150 millions de dollars en mai dernier pour améliorer l'accès de la population à l'électricité. Le ministre Vonjy Andriamanga a réagi à la révocation du directeur général de la Jirama. A ses yeux, un tel limogeage fait partie de la vie normale d'une entreprise publique ou privée. « *Nous voulons atteindre l'équilibre opérationnel d'ici deux ans pour l'entreprise. Avant la fin de l'année, plus aucune ville de Madagascar ne subira de délestage.* » L'Etat se donne deux ans pour le redressement de la Jirama, un objectif qui paraît bien ambitieux pour cette société d'Etat « *en situation de ruine depuis des décades* », estime *Tribune*.

19/08 - L'Economic development board of Madagascar (EDBM) met en place un programme d'appui au développement des projets touchant le secteur de l'agri-business. L'objectif consiste à faciliter les relations d'affaires entre les investisseurs nationaux et étrangers dans la perspective d'atteindre l'autosuffisance alimentaire de la Grande île. L'EDBM a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier de ce programme. La date limite de dépôt des dossiers d'expression d'intérêt est fixée au 31 octobre 2019. Être un propriétaire ou à la recherche de terrain, d'usines ou d'ateliers de transformation des produits agricoles, d'élevage et de la pêche, constitue, entre autres, le critère d'éligibilité à ce programme. Pour mémoire, l'EDBM a pour mission de renforcer la compétitivité du secteur privé, d'accroître les investissements directs étrangers (IDE) et d'élaborer et de recommander des mesures incitatives liées aux investissements privés. Il accompagne les investisseurs dans leurs démarches d'implantation et/ou d'expansion en leur fournissant des services dédiés.

28/08 - Andry Rajoelina au Japon : « L'autosuffisance alimentaire, un défi national. » A la veille de l'ouverture de la TICAD7, le chef de l'Etat a déclaré que « *l'autosuffisance alimentaire représente un défi national prioritaire dans la PGE et le Plan émergence de Madagascar, se traduisant en actions concrètes pour des réalisations quantifiables et mesurables* ». Pour lutter contre ce fléau, il est primordial d'augmenter les surfaces cultivables et de doubler les rendements agricoles dans plusieurs régions. Un appel a été lancé à l'endroit des partenaires japonais et étrangers.

21/08 - Les industries malgaches menacées par des importations massives. Les plaintes s'accumulent auprès de l'Autorité nationale chargée des mesures correctives commerciales (ANMCC). Après le savon, les couvertures et les pâtes alimentaires, l'ANMCC s'attaque désormais à la filière du lait concentré sucré en provenance de Malaisie, dont les prix sont qualifiés de « *prédateurs* ». L'importation d'huile alimentaire a connu de 2014 à 2018 une hausse de 152 %. La part de marché des producteurs locaux est tombée à 44 %. L'importation de savon a cru sur la même période de 166 %, ce qui a fait chuter de 57% la part de marché des industries locales. Même scénario pour l'importation de lubrifiants avec une hausse de 93 % entre 2014 et 2018. Les producteurs locaux ont vu leur part de marché tomber à 63 %. L'ANMCC a pris des mesures provisoires face à ces importations avant même la fin des enquêtes menées dans ces trois secteurs. Un droit de douane additionnel de 19 % à 34 % est appliqué à ces importations. Madagascar a informé le Comité des sauvegardes de l'OMC qu'il avait ouvert trois enquêtes.

07/08 - Les premiers résultats du recensement général de la population mené en 2018 révèlent un doublement de la population en 25 ans. Le précédent recensement avait eu lieu en 1993. Il avait alors indiqué une population de 12, 2 millions d'habitants. En 25 ans, le chiffre a plus que doublé, passant à 25,7 millions. La croissance démographique annuelle moyenne atteint 3,01 %. À ce rythme, la population va encore doubler d'ici 2040. Sur ces 25,7 millions, 20 % environ vivent en ville. Les résultats détaillés et définitifs relatifs aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population seront disponibles d'ici la fin de l'année. Pour Richard Randriamandranto, ministre de l'économie, si la croissance économique actuelle permet pour le moment de faire face à ce boom démographique, le pays a un vrai challenge à relever : « *D'ici 10, 15, 20 ans, si les politiques publiques ne sont pas en mesure de ralentir cette croissance démographique trop élevée pour l'instant, je crois que nous aurons raté la possibilité de placer Madagascar dans une trajectoire d'émergence économique. Il faut faire face à cela. Il y a beaucoup trop de jeunes et nous allons travailler d'ailleurs avec les partenaires techniques et financiers pour que nous puissions réguler la natalité et faire face à ce grand défi. Les solutions existent.* » Le recensement a aussi révélé qu'un ménage est composé en moyenne de 4,2 individus. Un chiffre étonnamment bas, mais qui s'explique facilement, raconte le DG de l'Instat. « *Il est vrai que l'on voit très souvent des familles qui sont avec huit voire dix enfants, surtout en zone rurale. Mais quand on réalise ce phénomène de mariages précoces ou de mariages avant l'âge de 18 ans où de jeunes foyers se forment, encore sans enfant, c'est ça qui tire la moyenne nationale vers le bas.* » Midi écrit : « *L'Etat doit être en première ligne pour mener une véritable bataille contre une démographie galopante. Une campagne de planning familial va bientôt être lancée mais le doute s'est déjà insinué dans l'esprit des acteurs sur le terrain. La prise de conscience d'une véritable épée de Damoclès par tous les Malgaches doit être effective.* »

28/08 - Marchés publics - Des irrégularités dans 50 % des cas, selon la présidente de la Commission nationale des marchés publics, Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison. La majorité des cas est constituée par la non-publication des appels d'offres. Il y aurait une grande part de non-maîtrise des procédures dans ces irrégularités. Un système du guichet unique est dans sa phase d'essai, il devrait permettre d'accélérer le traitement des dossiers et le respect des procédures.

► Social

01/08 - L'OIT a rencontré la présidente de l'Assemblée nationale en vue d'organiser une formation sur le droit du travail afin que les élus puissent élaborer une proposition de loi concernant la ratification de l'accord signé en juin par Madagascar à Genève. Cette formation se déroulera durant le mois de septembre

Taux de change au 31/08/19 : 1 euro = 4 079 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Matv, APOI, Moov, 2424.mg, réseau Malina, Afrique-panorama.